



Bulletin d'adhésion 2026

Cotisation annuelle individuelle : 25 €

J'adhère à l'association Dyna-Mots.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

N° téléphone _____ Courriel _____

Assurance : Je reconnais avoir été informé.e des conditions de la couverture d'assurance souscrite à la MAIF par Dyna-Mots (cf.document ci-joint).

Date :

Signature :

Nota bene :

Photos/vidéos : Chaque balade est illustrée sur le site **Dynamots.com** par des photos/vidéos prises par les participants. Etes-vous d'accord pour y apparaître ?

Rayez la mention inutile :

Oui

Non

Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences auprès de Dyna-Mots.

Liste des adhérents Dyna-Mots : J'autorise l'association **Dyna-Mots** à partager mes coordonnées personnelles (nom, adresse, téléphone, mail) avec l'ensemble des adhérents.

Rayez la mention inutile :

Oui

Non

Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant auprès de Dyna-Mots.

Dyna-Mots - 1, rue d'Auvours - 44000 NANTES

Tél 06 43 27 57 37

**MAIF**

MAIF Gestion spécialisée 79018 Niort cedex 9
05 49 26 59 95 - @ www.maif-associationsetcollectivites.fr

Nos références

(A rappeler dans toute correspondance)

2523281R
DYNA MOTS
VS

Vos références

DYNA MOTS
1 RUE D AUVOURS
44000 NANTES

Niort, le 31 décembre 2020

Madame la Présidente,

J'accuse réception de votre mail du 28 décembre dernier au sujet de plusieurs interrogations quant aux garanties MAIF.

Vos adhérents et participants : ils bénéficient de toutes les garanties du contrat (Recours - Protection Juridique, Responsabilité Civile – Défense, Indemnisation des Dommages Corporels, Assistance).

Ils sont tiers entre eux en cas de dommages corporels ou matériels non intentionnels.

Ils doivent respecter le code de la route ainsi que les règles de sécurité.

L'association en tant que Personne Morale : elle bénéficie également de toutes les garanties du contrat MAIF.

Une réponse précise quant aux responsabilités de l'association en cas d'accident ne peut pas vous être apportée.

En tout état de cause, la garantie « Responsabilité Civile - Défense » est acquise à l'association. MAIF se chargera de défendre les intérêts de votre association.

L'association doit veiller au respect du code de la route et des règles de sécurité.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments mutualistes.

Au nom de l'équipe MAIF

Vanessa SANTACATALINA
Tél. : 05 49 40 05 03
gestionspecialisee@maif.fr